

**MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**

**COMMUNE DE TOUSSIEUX**

**RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

Date et heure limites de réception des offres

**Le 25 juin 2010 à 18h00**

**Règlement de la Consultation**

## **Article premier : Objet de la consultation**

Le marché concerne la restauration du clocher de l'église de TOUSSIEUX.

## **Article 2 : Procédure**

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics issu du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006. A l'issue de la date et heure limites de réception des offres, les propositions seront analysées par la commune.

La commune se laisse la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant déposé une offre régulière, acceptable et appropriée.

La commune se réserve le droit de ne pas donner de suite à cette consultation.

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement
- Le bordereau des prix unitaires
- Les plans

## **Article 4 : Présentation des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Un dossier de candidature comprenant :

- La lettre de candidature (DC4);
- La déclaration du candidat (DC5)
- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle;

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner aux marchés publics (article 43 du code des marchés publics)
- Une présentation d'une liste des travaux exécutés sur du patrimoine équivalent au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Les moyens humains et matériels du candidat

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise ;
- Le bordereau des prix unitaires à compléter, dater et signer ;
- Le détail estimatif à compléter, dater et signer ;
- Le mémoire technique qui devra contenir :
  - les moyens affectés plus particulièrement à la prestation en mentionnant les qualifications et les références propres du personnel,
  - les matériaux envisagés
  - le fonctionnement du candidat vis-à-vis de la sécurité,
  - son organisation qualité,
  - les mesures environnementales prévues, notamment sur la gestion des déchets,

## Article 5 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres par ordre décroissant d'importance

Critère d'attribution	Pondération
Le prix	50%
Mémoire technique	25%
Références	25 %

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

Pour information, les certificats de l'article 46 du code des marchés publics sont les suivants :

- ✓ état annuel des certificats fiscaux, URSAFF, congés payés, caisses maladie et vieillesse établis pour l'année de réponse à la consultation
- ✓ pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du code du travail

## Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**RESTAURATION DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Envoi par la poste :**

Monsieur le Maire  
En mairie  
346 rue Morbier  
01 600 TOUSSIEUX  
Tel : 04.74 00 19 03.

**Dépot contre récépissé possible :**

Même adresse  
Horaires d'ouverture : mardi de 9h00 à 12h 00, jeudi de 14h00 à 17h30  
Et vendredi de 16h00 à 19h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.